

Engagement des membres du Réseau, signataires de la charte

Chaque association signataire s'engage à conduire sa mission et
à inscrire son action dans le cadre du Réseau, tel que précisé ci-dessus,
à contribuer à son dynamisme
et à en respecter les décisions collectives et les engagements qui en découlent.

Ne pas respecter cette charte, c'est abandonner l'appartenance au Réseau.

À Revel, le 27/06 2022

Corinne PAGGI, Président(e) de AVF REVEL

